



FILIÈRES VÉGÉTALES

Justifier du
**Conseil
Stratégique
Phytoprotecteur**
obligatoire tous les
5 ans pour renouveler
votre certiphyto

Les **+**
OBJECTIFS

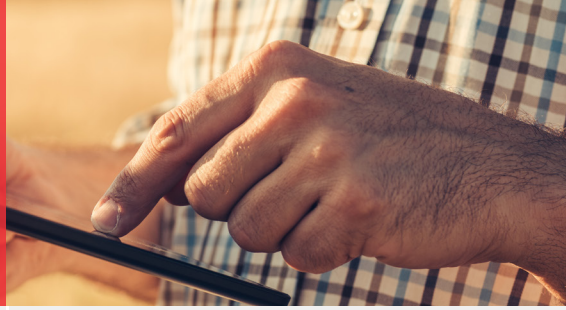
- Permettre de prendre du recul sur ses pratiques, pour ajuster au mieux et anticiper les itinéraires futurs.
- Optimiser ses pratiques phytoprotectrices jusqu'à repenser la stratégie de son système de culture.

- un diagnostic de vos pratiques phytoprotectrices
- une discussion autour des leviers d'optimisation de vos pratiques cibles
- un plan d'actions listant des recommandations

Un RDV avec un conseiller agronome à distance, au bureau du conseiller ou sur l'exploitation.

Un RDV préparé en amont par l'agriculteur pour gagner en efficacité et focaliser l'entretien plus sur le plan d'action que le diagnostic.

Notre solution CSP



RÉALISATION DU DIAGNOSTIC :

Réaliser avec vous

- **diagnostic des pratiques phytos** de l'exploitation
- **bilan des mesures de protection intégrées** déjà mises en place
- **bilan de l'utilisation des produits phytosanitaires**
- **méthodes alternatives** à l'utilisation de ces produits.



AVANTAGES CHAMBRE :

- une équipe pluridisciplinaire (technique, réglementaire, entrepreneuriale) experte reconnue, objective et indépendante.
- qui délivre un conseil personnalisé, spécifique à votre exploitation.
- s'appuyant sur des références locales collectées par nos conseillers terrain.



ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION :

Etablir un **plan d'actions** proposant de manière concrète des **leviers adaptés et les marges de progrès pour**

- réduire l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse, tout en maintenant la viabilité de l'exploitation.
- répondre aux situations d'impasse technique et limiter les risques d'apparition ou de développement de résistances.

LES LIVRABLES

(sous 1 mois après le rdv):

- Plan d'action suite à discussion et en cohérence avec les caractéristiques de votre exploitation.
- Attestation Conseil Stratégique à l'utilisation des produits Phytosanitaires.
- Diagnostic à la demande du client.



POUR ALLER PLUS LOIN :

Gagnez du temps dans votre quotidien et pour la réalisation du conseil stratégique avec



Continuez à optimiser vos pratiques au quotidien grâce au conseil agro.

Repensez votre système grâce à une approche globale de votre exploitation.

Infos pratiques

Responsable des conseillers à l'utilisation des produits pharmaceutiques

La Chambre d'agriculture Alsace est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Contact

Jean-Louis Galais
03 89 20 97 81
jean-louis.galais@alsace.chambagri.fr

Tarifs - modalités - durée

Tarifs, modalités et conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet :
www.alsace.chambre-agriculture.fr

